

Séance du vendredi 18 Septembre 2015

La séance est reprise à 10h 15.

Le Président BUCCHINI

Bonjour. Comme on est en train de rédiger, on va commencer par le rapport de M. Antoine ORSINI. Président, vous voulez intervenir ?

Le Président GIACOBBI

On l'a évoqué en commission des finances. Il est évident que l'Exécutif approuve entièrement les propositions faites avec la nuance qu'effectivement, la commission d'évaluation, on l'a dit en commission des finances, n'est pas du tout nécessairement présidée par le Conseil exécutif. Nous ne verrions aucun inconvénient à ce qu'elle soit présidée par qui vous voudrez, soit des gens indépendants, soit des gens venant de l'Assemblée, cela ne fait pas de difficulté. La seule chose, c'est qu'il faut que le Conseil exécutif soit représenté au sein de la commission d'évaluation, mais cela va de soi.

Rapport de M. Antoine ORSINI, Président de la commission des finances, de la planification, des affaires européennes et de la coopération sur la proposition de création d'un dispositif d'évaluation des politiques publiques de la Collectivité Territoriale de Corse

M. Antoine ORSINI

Mes chers collègues, l'engagement résolu de la CTC dans la démarche d'évaluation des politiques publiques, qu'elle met en œuvre dans le cadre des larges compétences que lui a attribué le législateur, a trouvé sa première concrétisation dans la délibération de l'Assemblée de Corse du

26 avril 2012 adoptée à l'unanimité et notamment fondée sur une exigence de transparence de l'action publique.

Je rappelle que cette délibération a consisté, d'une part, à retenir en l'état des réflexions l'aspect « évaluation », en écartant celui d'un contrôle assuré par une chambre territoriale au lieu de la Chambre Régionale des Comptes ; d'autre part, à confier à la commission des finances la mission de concevoir un dispositif approprié au sein de la Collectivité Territoriale de Corse.

C'est ainsi qu'à l'initiative de votre serviteur, la Commission des Finances a entamé un processus de conception et de concertation en organisant un séminaire régional de réflexion et d'échanges avec le soutien du CNFPT. A la suite de celui-ci, il a été procédé à un état des lieux de la question et en étroite relation avec le Président du Conseil Exécutif, a été élaboré un cadre de propositions soumis à la commission des Finances puis aujourd'hui en séance publique de l'Assemblée de Corse.

Ce rapport propose donc la création d'un dispositif d'évaluation des politiques publiques de la Collectivité Territoriale de Corse.

Il doit être clair pour chacun que la raréfaction des crédits publics, la nécessité de rationalisation des choix budgétaires et de recherche d'une meilleure efficacité de l'action publique, doublées d'une exigence citoyenne accrue de transparence démocratique, font de l'évaluation une pratique que la Collectivité Territoriale de Corse devra intégrer dans l'élaboration et la conduite de ses politiques publiques.

De quoi s'agit-il ?

L'évaluation est une pratique aussi rigoureuse que volontariste qui traduit une véritable démarche de responsabilité politique. Non seulement elle vise à identifier et mesurer les effets d'une politique publique, mais elle porte également un jugement de valeur sur celle-ci par rapport à des critères objectifs et partagés. C'est en cela qu'elle se distingue de l'audit ou du contrôle qui se limitent à une vérification de la régularité et de la bonne gestion de l'action publique.

Elle vise à produire de la connaissance sur une intervention publique afin d'en apprécier la performance et de prendre des décisions adaptées pour en assurer le renforcement.

Loin d'être restée un effet de mode, l'évaluation répond à plusieurs enjeux.

Un enjeu démocratique d'abord.

Dans un contexte de mécontentement croissant des citoyens aussi bien à l'encontre des politiques publiques engagées que des modalités d'information et d'association de la population aux décisions régissant leur vie quotidienne, les collectivités locales ont intérêt à renforcer leur légitimité. Un besoin de transparence démocratique et d'information régulière sur les choix opérés est donc à satisfaire, d'autant plus si l'on approfondit la décentralisation de compétences nouvelles. L'évaluation contribue fortement à satisfaire à cette soif de démocratie citoyenne et de transparence politique.

Un enjeu budgétaire et financier, ensuite.

L'effort de rééquilibrage des comptes publics en France, qui avec le nécessaire désendettement de l'Etat vont entraîner peu ou prou une diminution durable des concours budgétaires apportés aux collectivités locales ; la revendication croissante d'une stabilisation, voire d'une réduction de la pression fiscale ; la réorientation des partenariats négociés avec l'UE ; l'exigence croissante des citoyens contribuables à l'égard des services publics rendus, tout cela va obliger les collectivités locales non seulement à rechercher des économies, mais aussi à se montrer plus efficaces dans la définition des priorités autant que dans l'optimisation des moyens publics.

Pour y parvenir, élus et cadres dirigeants auront besoin d'un dispositif d'évaluation qui leur procure les informations pertinentes sur ce qui deviendra l'exigence de l'action publique, c'est-à-dire son efficacité et son efficience.

Un enjeu managérial, enfin.

En basant leur action sur le respect de la norme et l'application de la clause générale des compétences, les administrations locales auront à s'adapter à ce nouvel environnement ; la diffusion d'une culture d'évaluation favorisera la compréhension par les acteurs des enjeux du changement. Ils trouveront également dans l'évaluation les moyens

nécessaires pour adapter et orienter les politiques publiques en fonction des résultats obtenus et de l'évolution des besoins qui se posent sur le territoire dans tous les domaines de la société.

Eu égard aux politiques publiques, on peut donc considérer que l'évaluation remplit quatre fonctions principales.

Une fonction récapitulative effectuant une appréciation sur les performances de la politique menée ; une fonction prospective en contribuant à orienter les programmations au service du développement ; une fonction démocratique en produisant de la connaissance sur l'action publique à destination des citoyens ; enfin, une fonction managériale en tant qu'instrument de pilotage et de conduite des politiques publiques.

La Corse a accumulé un retard certain en matière d'évaluation des politiques publiques. Ce retard peut s'expliquer par plusieurs raisons : les réformes successives du statut particulier ont incité les autorités régionales à privilégier l'appropriation des compétences puis leur mise en œuvre, plutôt que le suivi et l'appréciation de leurs résultats.

La suradministration relative de l'île qui dispose d'un nombre important de collectivités locales, de services et d'organismes d'Etat malgré sa faible démographie a pu complexifier la mise en œuvre des interventions publiques et donc, rendre plus difficile une évaluation pertinente de celles-ci.

Enfin, la proximité entre l'élu, l'administration et l'utilisateur ou le citoyen ont pu servir de palliatif aux moyens d'évaluation empirique des effets de certaines actions.

Ce déficit n'en deviendra pas moins une carence alors que l'on s'engage dans un effort simultané de renforcement de compétences et des capacités d'actions décentralisées, de rationalisation de la carte administrative locale et de rationalisation de la dépense publique.

La CTC aura donc tout intérêt à s'engager résolument dans cette démarche, cela dans une perspective de réforme institutionnelle qui, en accroissant le niveau de responsabilité locale, accentue parallèlement l'exigence de transparence et d'efficacité de l'action publique de façon à renforcer la démocratie locale.

Comprendre et partager l'importance des enjeux associés à la mise en œuvre d'une évaluation des politiques publiques en Corse, affirmer un volontarisme mobilisateur qui crée les conditions d'une adhésion large et durable, organiser sa mise en œuvre en intégrant les spécificités de notre statut particulier, tels sont les objectifs que je vous invite à partager et qui seront traduits dans la charte annexée au présent rapport puis mis en œuvre selon les orientations résumées dans le tableau organisationnel qui est joint.

La charte de l'évaluation des politiques publiques de la CTC aura pour double objet d'une part, de rappeler les finalités de la démarche d'évaluation entreprise par la CTC ainsi que les grands principes de déontologie auxquels elle se réfère et d'autre part, de formaliser l'engagement de notre Collectivité en faveur de cette démarche ainsi que les modalités opérationnelles spécifiques suivant lesquelles l'évaluation des politiques sera décidée, conduite et restituée.

Adossée à cette charte, l'évaluation permettra à la CTC de répondre à plusieurs objectifs.

Le premier sera de produire des connaissances nouvelles sur l'intervention territoriale. Il s'agira de mieux comprendre les motivations à l'origine de l'engagement de la CTC, les objectifs poursuivis (exprimés sous forme de réalisations, de résultats attendus et d'impacts escomptés), leur niveau d'atteinte et les transformations en termes d'effets économiques et sociaux.

Le deuxième objectif sera de formuler un jugement de valeur sur l'intervention de la CTC. Les données collectées seront analysées et une appréciation sur le niveau de performance obtenu sera formulée sur la base des critères de pertinence, de cohérence, d'efficacité, d'efficience, d'utilité, de viabilité de la politique publique évaluée.

Enfin, l'objectif sera aussi d'éclairer l'action publique et de déboucher sur des décisions d'inflexion, d'amélioration, de prolongation, voire d'arrêt de l'intervention de la CTC dans certains domaines. A l'appui des données collectées et analysées, des conclusions et des recommandations formulées sur la performance de l'intervention territoriale, l'évaluation visera à nourrir la décision publique. L'évaluation sera un outil d'aide à la décision pour les responsables politiques et administratifs de la CTC, au même titre que pourraient l'être d'autres procédures de management comme l'audit ou le contrôle de gestion.

La valeur ajoutée de l'évaluation réside ainsi dans la combinaison de ces trois ambitions : apporter des réponses aux questions que se posent les parties prenantes de l'intervention territoriale à l'appui d'une démarche rigoureuse de collecte et d'analyse des données, proposer des conclusions et des recommandations adaptées à l'organisation territoriale, déclencher des décisions qui permettent d'améliorer la performance de l'intervention publique de la CTC.

Le dispositif d'évaluation des politiques publiques qui vous est proposé est un dispositif original adapté qui intègre aussi bien la spécificité de l'organisation de notre collectivité résultant de la dualité de ses organes représentatifs, que la structuration interne de son organe délibérant à travers ses diverses commissions et les missions qui leur sont confiées.

La pierre angulaire de ce dispositif spécifique réside dans la constitution d'un comité de l'évaluation réunissant les principaux acteurs internes et externes des politiques évaluées, des élus de la commission des finances, le Président du CESC ou son représentant. Ce comité d'évaluation sera coprésidé - c'est la proposition qui vous est faite mais elle peut évoluer - par le conseiller exécutif en charge et le Président de la commission des finances.

Ce comité d'évaluation sera chargé par délégation des deux présidents, de l'Assemblée de Corse et du Conseil Exécutif, de préparer le travail d'évaluation, d'en assurer le suivi et le pilotage avant d'en recueillir les analyses et les conclusions.

Le CESC et l'Assemblée de Corse seront associés à la démarche d'évaluation, le premier à titre consultatif, la seconde à titre décisionnel tant en amont pour la définition des politiques à évaluer, qu'en aval pour la validation des résultats et la prise en compte des recommandations.

Il reviendra à l'organe exécutif de la CTC de rassembler et d'organiser au sein de son administration les compétences nécessaires à la mission d'évaluation. Cette entité qui assurera la fonction de responsable opérationnel ou maître d'œuvre de l'évaluation sera la cheville ouvrière du dispositif d'évaluation qu'elle aura en charge d'animer, de préparer les travaux du comité d'évaluation, d'organiser la diffusion des résultats et le suivi des recommandations.

Voici, mes chers collègues, et j'en termine par là, la proposition qui vous est soumise en accord avec le Président du Conseil Exécutif ; dispositif d'évaluation qui au niveau des élus ne doit pas être perçu comme un exercice technocratique, au niveau des agents comme un exercice subi de contrôle ou l'alibi de baisses de moyens, dans les deux cas, comme un exercice subi, abstrait, inquisitorial et générateur de mise en cause ou de sanctions.

L'évaluation est au contraire un moyen de reconnaissance ou de valorisation autant qu'une aide au management et à l'accroissement des performances de nos politiques publiques.

Je vous remercie.

Le Président BUCCHINI

On vous remercie. La parole est au rapporteur de la commission des finances.

M. François DOMINICI

Madame GIOVANNINI s'est déclarée favorable au rapport qui répond à une problématique régulièrement soulevée mais a néanmoins déploré qu'il n'arrive qu'en fin de mandature.

Elle a par ailleurs relevé l'anomalie que semblait représenter la coprésidence du comité d'évaluation par l'Exécutif qui se trouverait ainsi en position de juge et de partie, ainsi que l'insuffisance, à son sens, de deux évaluations annuelles ; ceci l'inclinant à penser qu'il serait souhaitable de privilégier le recours à un organisme indépendant doté de moyens plus substantiels.

En réponse, **Monsieur ORSINI** fera valoir que la proposition de coprésidence du comité d'évaluation par un représentant de l'Assemblée de Corse et un représentant du Conseil Exécutif résultait de la prise en compte du bicéphalisme de la Collectivité et qu'il était logique si ce n'est indispensable que l'Exécutif puisse pleinement bénéficier des résultats des travaux qui étaient de nature à orienter la définition et la mise en œuvre des politiques publiques concernées.

Monsieur ORSINI précisera en outre que le comité d'évaluation n'était pas chargé de la réalisation des travaux d'évaluation, qui pourra être confiée à des cabinets spécialisés, mais uniquement de leur suivi, ce qui était de nature à légitimer la présence de l'Exécutif.

Il indiquera également que la proposition de réalisation de deux évaluations de politiques par an était seulement indicative et dictée par la lourdeur des opérations mais que rien n'empêcherait que le Président de l'Exécutif et celui de l'Assemblée décident d'en réaliser plus.

Partant du constat de l'existence d'une Commission de Contrôle, même si elle n'a jamais fonctionné, **Madame CASTELLANI** aurait trouvé plus judicieux d'élargir la mission de cette commission au domaine de l'évaluation.

Elle s'interrogera ensuite sur le sort de cette Commission de Contrôle lors de la prochaine mandature.

En réponse, **Monsieur ORSINI** soulignera qu'il ne semblait pas opportun de confier à la même commission, sous peine de confusion, une mission de contrôle et une mission d'évaluation.

Il n'est par ailleurs pas envisageable de confier cette mission d'évaluation à la commission actuelle car, à la différence du contrôle qui constitue le cœur de sa mission, l'évaluation est pluraliste et associe largement l'Assemblée de Corse, l'Exécutif et les acteurs des politiques publiques.

Pour **Monsieur DOMINICI**, il apparaît en effet important de distinguer le simple contrôle de l'évaluation qui, elle, conduit à une réflexion sur les résultats et sur les moyens à mettre en œuvre pour les améliorer ; compte tenu de la lourdeur des travaux, une seule évaluation par an lui semblerait raisonnable.

Après avoir fait valoir qu'à son sens le contrôle n'était pas forcément négatif, **Madame GIOVANNINI** exprimera le souhait que les services soient associés aux travaux et que les recommandations fassent l'objet d'un rapport à l'Assemblée de Corse.

En réponse, **Monsieur ORSINI** confirmera que la démarche proposée prévoit bien que les travaux d'évaluation pourront être réalisés

par des cabinets extérieurs en collaboration avec les services concernés et que chaque évaluation fera l'objet d'un rapport à l'Assemblée de Corse.

Le Président GIACOBBI fera pour sa part valoir que si la présence de l'Exécutif s'impose dans le suivi de l'évaluation, il pourrait cependant être envisagé qu'il ne dispose que d'une voix consultative et non délibérative au sein du comité d'évaluation qui, rappellera-t-il, est un comité indépendant et élargi au Conseil Economique Social et Culturel.

Il soulignera par ailleurs d'une part que l'évaluation est nécessaire car destinée à mesurer les impacts des politiques mises en œuvre, d'autre part qu'elle s'inscrit en complémentarité de la mission de contrôle déjà exercée par diverses autorités et juridictions, et enfin que l'expérience démontre que les cabinets d'étude extérieurs réalisent des analyses objectives.

Monsieur GIORGI estimera légitime que la Collectivité se préoccupe de l'impact réel de ses investissements ; il considèrera cependant qu'il existe déjà suffisamment de commissions et de services pour réfléchir à ces questions et qu'à son sens, la création d'une nouvelle structure avec autant de participants semble confiner à la création d'une « usine à gaz » et est de nature à compromettre la réalisation de deux évaluations annuelles. Il proposera par conséquent de s'interroger sur la possibilité de recourir à une éventuelle méthode plus simple, basée sur l'accord de l'Exécutif et de l'Assemblée pour le choix des évaluations et la passation de marchés sur la base d'un cahier des charges.

Monsieur BASTELICA fera également part de ses craintes relatives à la création d'une éventuelle « usine à gaz », notamment en raison du recours à des cabinets extérieurs. De son point de vue, les services disposent des capacités suffisantes pour faire des évaluations, comme en témoigne par exemple le rapport relatif au bilan de l'action culturelle réalisé à la demande de l'Exécutif.

Dans sa réponse, **Monsieur ORSINI** précisera notamment que le dispositif proposé ne prévoit pas la création d'un nouvel organe chargé de réaliser les évaluation mais simplement la constitution d'un comité d'évaluation qui aura la qualité de maître d'ouvrage délégué chargé de suivre les travaux d'évaluation réalisés sur la base d'un cahier des charges ; cette instance étant fondamentale car l'évaluation est pluraliste et doit associer l'ensemble des parties prenantes dans un souci de transparence.

Il soulignera enfin que l'évaluation va au-delà des constats de mise en œuvre des politiques publiques que peuvent réaliser les services car elle vise à mesurer les effets de ces politiques sur les bénéficiaires finaux.

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport, avec la non-participation habituelle du groupe Femu a Corsica.

Le Président BUCCHINI

La parole est à Jean-Guy.

M. Jean-Guy TALAMONI

Monsieur le Président, Chers collègues,

Notre groupe est d'autant plus satisfait de voir ce dossier venir devant notre assemblée qu'il est à l'origine de la démarche.

Nous avons, dans un premier temps, tiré les conséquences de l'inefficacité évidente de la commission de contrôle, qui ne disposait pas évidemment des moyens de contrôler les activités de la Collectivité territoriale de Corse, c'est-à-dire des services immenses qui sont sous son contrôle directement ou indirectement, et il nous est apparu très rapidement qu'il n'était possible que de donner de simples coups de sonde de temps en temps, de façon extrêmement aléatoire et que ces coups de sonde ne donnaient pas, bien entendu, de garantie à l'opinion sur l'utilisation des fonds publics et sur les politiques publiques.

C'est la raison pour laquelle nous avons formulé une proposition qui n'a été retenue que partiellement. Notre proposition comportait deux volets :

- le contrôle des fonds publics, puisque nous estimons que la commission de contrôle n'ayant pas les moyens matériels et humains du contrôle, il fallait créer un organisme pour cela ;

- un volet évaluation des politiques publiques. Sur ce volet, il était évident qu'il ne devait pas y avoir de contestation quant à l'utilité d'un tel dispositif, dans la mesure où toutes les assemblées, toutes les collectivités modernes à l'échelle planétaire disposent de moyens d'évaluation. Tout le monde, sauf nous. Donc, nous étions évidemment en retard de ce point de vue et c'était quelque chose d'assez préoccupant.

Plus controversée a été notre proposition de créer un organisme de contrôle des fonds publics, puisqu'on nous a opposé le fait qu'il existait une juridiction chargée de cela : la Chambre régionale des comptes. Nous avons maintenu, pour notre part, cette proposition et nous avons bien l'intention de la formuler à nouveau dans les temps à venir car nous estimons que la Chambre régionale des comptes ne fait ce travail que partiellement et que notre institution, la CTC, peut très bien se donner les moyens d'un contrôle.

Bien entendu, à partir du moment où on parle de contrôle et même d'évaluation, se pose la question de la place de ceux qui pourraient être à la fois à la tête des services à contrôler et à la tête des services évaluateurs. C'est quelque chose qui a été soulevé en commission et évidemment, qui n'est pas dénué de bon sens.

C'est la raison pour laquelle, effectivement, je suis assez réservé sur la participation pleine et entière du Conseil exécutif à cet organisme d'évaluation des politiques publiques, puisqu'encore une fois la partie « contrôle des fonds publics » a été écartée ; nous y reviendrons dans l'avenir.

Effectivement, la question de la participation du Conseil exécutif, même à l'évaluation, c'est quelque chose qui pose problème. D'ailleurs, le Président du Conseil exécutif semble en avoir eu conscience puisqu'il a proposé qu'il n'y ait qu'un rôle consultatif et non pas un rôle décisionnel. Cela me paraît beaucoup plus sage. Donc, là, il va falloir peut-être examiner. Egalement, ce que nous allons décider aujourd'hui ne sera pas gravé dans le marbre pour l'éternité, *per e strade s'acconcenu e some...* et on pourra voir un peu comment les choses se passent. Mais enfin, je pense qu'il faut partir sur de bons principes et ne pas mêler ceux qui contrôlent les services et ceux qui contrôlent le travail de ces services, cela fait mélange des genres et cela nuirait à la crédibilité de la démarche, sans faire de procès d'intention à quiconque.

Je conclurai en disant que c'est une démarche particulièrement importante, au moment où, c'est vrai, il y a une soif de transparence et cela ne concerne pas uniquement la Corse, il y a une suspicion qui pèse à l'échelle planétaire sur le travail des institutions, sur le travail des élus, sur le comportement des élus ; d'ailleurs parfois, à juste titre, mais souvent pour des raisons un peu fantasmées. Toujours est-il qu'en Corse comme

ailleurs, pas plus qu'ailleurs mais autant qu'ailleurs, il est nécessaire de donner des garanties à l'opinion, de donner des garanties d'un bon fonctionnement.

Encore une fois, nous nous réjouissons de ce premier pas. Nous souhaitons que ce premier pas soit accompli de la façon la plus complète possible. C'est la raison pour laquelle il va falloir s'interroger aussi sur le rythme du travail qui nous paraît peu audacieux, mais encore une fois, on peut bien entendu obérer des évolutions dans les temps à venir.

En tout cas, il y a un point sur lequel nous reviendrons : c'est l'aspect contrôle des fonds publics, parce que cela nous paraît essentiel et nous ne pouvons pas l'écarter comme cela a été fait simplement en disant qu'il y a une juridiction chargée de cela, donc nous y reviendrons dans les temps à venir.

En résumé, oui à ce premier pas, mais c'est un premier pas qui est, à notre sens, tout à fait incomplet.

M. Antoine GIORGI

Monsieur le Président, Mes chers collègues,

En effet, ce rapport est un rapport important parce que évaluer, contrôler, auditer, gérer la qualité font partie depuis de nombreuses années de notre quotidien, tant au plan des entreprises que des différentes institutions dans lesquelles nous œuvrons, comme si quelque part cela contribuait, pour chacun d'entre nous, à avoir bonne conscience au regard des actions que nous engageons.

Bien sûr, comme cela vient d'être dit, il faut évaluer, cela paraît évident, par rapport à l'opinion publique, par rapport à toute la population qui nous fait confiance. Il est nécessaire à un moment ou à un autre de rendre des comptes, si j'ose dire. Bien sûr qu'il est nécessaire de contrôler et on peut regretter que la commission de contrôle, comme vient de le dire Jean-Guy TALAMONI, n'ait pas été dotée des moyens nécessaires à faire ce contrôle tout au long de cette mandature. Et cela permet aussi (l'évaluation) de se remettre en question. Mais au-delà du seul aspect financier, cela nous oblige à plus de rigueur intellectuelle, à plus de réflexion sur notre mode de fonctionnement.

L'expérience qui est la mienne m'amène cependant à m'interroger sur la méthode utilisée et qui est souvent préconisée par des cabinets d'étude. Elle est quelque fois en opposition avec la réalité du terrain. Vouloir développer la culture de l'évaluation, comme on a pu le faire concernant la qualité, part d'un bon sentiment et on ne peut s'opposer à une telle volonté, à une telle initiative. Mais, n'aurait-il pas été plus efficace d'avoir engagé cette démarche bien en amont, pas à quelques mois de la fin de cette mandature ? Mieux vaut tard que jamais, me direz-vous. Cela marque en tout cas votre volonté de privilégier l'action de notre collectivité dans le temps et au-delà des péripéties électorales. L'intention est bonne et nous ne pouvons que nous en féliciter.

Je souhaiterais quand même pour ma part que l'organisation qui est mise en place, et je l'ai dit en commission des finances, soit plus légère et qu'elle fasse plus de place à la présence des acteurs internes, c'est-à-dire l'ensemble de nos agents à l'intérieur de notre institution, même s'il est nécessaire, et cela a été dit en commission, au plan de l'éthique, au plan de la démocratie participative, de l'aspect managérial, qu'il conviendra et qu'il sera nécessaire de faire appel à des instances indépendantes pour juger de nos actions.

Je crois, pour ma part, de ce point de vue, nécessaire d'être très vigilant sur l'action de ces consultants externes dont l'objectif est souvent plus mercantile que technique et je pense que de ce point de vue, il sera nécessaire aussi d'évaluer ceux qui nous évaluent.

Je vous remercie.

M. Michel STEFANI

Je ne reviens pas sur l'importance qui a été soulignée par les orateurs précédents s'agissant de l'examen de ce rapport.

Fort justement, la Commission des finances a été chargée le 26 avril 2012 sur délibération unanime de l'Assemblée de Corse d'engager la réflexion pour concevoir un dispositif d'évaluation des politiques publiques de la CTC. Fort justement, la commission s'est attachée à rappeler l'historique et les principes nécessaires et les enjeux caractéristiques de l'évaluation, à dresser un état des lieux avant de proposer un dispositif répondant à la Corse et à ses spécificités, en particulier statutaires.

Le rapport relève l'évolution de la notion d'évaluation, de sa naissance aux USA en 1921 autour de la mesure quantitative et qualitative des politiques éducatives, à son développement dans le monde anglo-saxon d'après-guerre, mais également en France dès les années 60-70 avec la "rationalisation des choix budgétaires puis en tant qu'instrument d'assainissement des budgets publics en périodes de crise à partir des années 70 et jusqu'à aujourd'hui.

Assurément, la crise et ses conséquences sur les finances publiques vont accélérer la diffusion d'une culture de l'évaluation jusqu'à l'échelon local, mouvement renforcé par l'importance croissante des programmes de l'Union Européenne.

Le rapport relève trois enjeux principaux de l'évaluation : démocratique, financier, managérial. Ces enjeux sont liés, ils recourent le besoin de transparence et d'information des citoyens, l'exigence quant au service rendu poussant à l'optimisation des moyens publics et appelant une meilleure compréhension des processus par les agents de la fonction publique territoriale.

Constatant le retard de la Corse en matière d'évaluation, alors même que le transfert de compétences et le statut particulier en accroissent le besoin, la Commission entend proposer une démarche évitant de répéter les erreurs constatées ailleurs et collant au cadre insulaire de manière quelque peu contradictoire avec la perspective du pouvoir unique qui prend le contre-pied de la décentralisation initiée depuis 1982.

La Charte Territoriale de l'Evaluation, qu'il nous est proposé d'adopter, traduit les objectifs définis par le rapport, formalise l'engagement solidaire des pouvoirs exécutif et délibérant et constitue le cadre de référence pour tous les acteurs publics de l'évaluation en Corse.

L'évaluation y est conçue comme porteuse d'un "jugement de valeur sur l'intervention publique par rapport à des critères objectifs et partagés", visant à "produire de la connaissance sur une intervention publique afin d'en apprécier la performance et de prendre des décisions adaptées pour en assurer le renforcement". Je ne fais que citer, ce n'est pas notre vocabulaire.

Les critères de performance visent "(...) à travers une mobilisation optimale des ressources", à renforcer "la qualité du service

public et la cohérence territoriale" en s'appuyant "sur une démarche participative et pluraliste"... "dans une approche de développement durable".

J'ai insisté sur le fait que ce vocabulaire n'est pas le nôtre, car effectivement souvent, sous un tel vocabulaire, nous voyons se dessiner les objectifs du libéralisme comme une arme de destruction à la fois du service public, mais aussi dévastateur pour les hommes et les femmes qui en ont la responsabilité de l'exécution, voire l'organisation démocratique de nos institutions.

La commission considère que les élus auront besoin d'un dispositif d'évaluation qui leur procure les informations pertinentes pour parvenir non seulement à rechercher les économies, mais aussi à se montrer plus efficaces dans la définition des priorités, autant que dans l'optimisation des moyens publics.

On est en droit ici de se demander si, subrepticement, la baisse des coûts ne devient pas en fait, à travers cet objectif d'évaluation louable, la démarche principale reléguant par ailleurs la qualité du service public qui doit être rendu par la CTC aux populations dans l'ombre.

Le management à base d'une "culture d'évaluation" qui "favorisera la compréhension par les agents des enjeux du changement", la formule laisse perplexe: de quel changement parle-t-on ? L'évaluation s'étendra-t-elle à la performance individuelle des agents ? Il n'est pas outrancier de le penser, si l'on songe notamment à la rémunération "au mérite" qui tend à s'infiltrer dans les pratiques salariales des collectivités et qui sont développées dans le privé, mais qui n'ont pas leur place dans le public.

Une telle évaluation, en réalité plus proche du New public Management néolibéral, dont on connaît les dégâts dans le privé, nous ne voudrions pas l'importer dans le public.

A l'opposé nous sommes favorables à une évaluation démocratique. Dans son rapport fondateur de 1989, Patrick VIVERET en trouvait le fondement dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen: « Tous les citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique... d'en suivre l'emploi... (Art. 14) La société a le droit de demander compte à tout

agent public de son administration (art. 15) ».

Alors, quels critères pour une évaluation démocratique?

Tout d'abord : qui définit, passe commande, contrôle le processus, du choix du programme évalué à la diffusion des résultats? On fait le choix, pour ce qui nous concerne, d'une "coresponsabilité" Président de l'Exécutif/Président de l'Assemblée. Dans les faits -et ce sera accentué avec la Collectivité unique - l'Exécutif est en position opérationnelle dominante, surtout dans le cas de l'internalisation de la mission d'évaluation. A l'évidence, il faut faire pencher la balance vers l'organe délibérant et en même temps valoriser l'action du CESC. Ce qui permettrait, dans cette perspective, de rééquilibrer en quelque sorte les pouvoirs qui sont déjà, comme on le sait, largement déséquilibrés au bénéfice de l'Exécutif.

Deuxièmement, les élus de l'Assemblée ne peuvent être, en tout cas c'est le risque que nous voyons, marginalisés par la technocratie, interne en l'occurrence, qui, en prise directe avec les services et l'Exécutif, accumulera expertise, importance et pouvoir. Le politique doit, en particulier, veiller au référentiel, aux critères de l'évaluation, de sorte qu'ils correspondent au sens du service public, de l'action publique et non aux valeurs du secteur marchand : c'est un choix politique au plus haut point, car décisif pour le résultat de l'évaluation.

En sens opposé, se pose aussi la question de l'indépendance des évaluateurs missionnés par le maître d'ouvrage.

Troisième point, la participation des citoyens : professionnels du secteur, usagers. C'est assurément essentiel, comme le pluralisme prévu par le projet de charte. Il ne faut pas en rester à la traditionnelle participation assez formelle au dispositif contrôlé par les institutions, mais intégrer dans la durée de l'évaluation les différentes parties prenantes de l'action évaluée, et leur permettre de participer activement, y compris dans la définition de la méthode elle-même.

C'est ainsi que l'on aboutira d'une part à une évaluation plus fiable et utile pour la poursuite de l'action de la (ou des) collectivité (s), et d'autre-part, qu'on pourra augmenter le niveau de connaissance des citoyens sur l'action publique et leur capacité à la contrôler.

Nous souhaitons séparer, et j'arrive à la fin de mon propos, le rapport proprement dit de la charte qui doit être adoptée par l'Assemblée de Corse.

En effet, si nous ne pouvons partager la plus grande partie des développements contenus dans le rapport, certaines parties, par la corrélation qu'elles relèvent entre évaluation et obsession de la baisse de la dépense publique, sont contraires à nos options politiques et à notre conception que nous défendons d'une évaluation démocratique participative.

En revanche, le projet de charte évitant de reproduire ces exposés des motifs fortement teintés d'idéologie libérale reçoit, à ce stade, notre aval ; nous demandons toutefois que le processus de mise en place du dispositif fasse l'objet, à chaque étape, d'un examen par l'Assemblée afin notamment de vérifier que les critères d'une évaluation démocratique, tels que ceux que nous avons évoqués ci-dessus, sont effectivement pris en compte.

Voilà les remarques que nous souhaitons faire sur le rapport qui nous est présenté aujourd'hui et la façon dont nous apprécions la nécessité d'évaluer les politiques de la Collectivité.

Mme Fabienne GIOVANNINI

Messieurs les présidents, Chers collègues,

Pour nous, c'est un bon rapport, nous l'avons dit, qui donne droit à une revendication ancienne du nationalisme corse, qui figurait y compris au programme de Femu a Corsica, donc nous ne pouvons que nous en satisfaire.

L'évaluation des politiques publiques est nécessaire et je dirais même qu'elle est une obligation démocratique, pour un meilleur contrôle, une meilleure efficacité économique, financière et politique, bref pour améliorer la gestion, pour soutenir le contrôle des fonds publics et pour éviter aussi d'être épinglés lors des contrôles opérés par la Cour des comptes, anticiper sur des dysfonctionnements que nous n'avons pas prévus.

Je l'ai dit en commission, notre groupe regrette que ce rapport arrive tardivement, en fin de mandature, échappant ainsi à cette évaluation des politiques importantes, comme la politique sur le ferroviaire, sur le maritime, l'énergie et bien d'autres politiques que nous avons mises en place et qu'on aurait souhaité peut-être, pour un meilleur fonctionnement, améliorer.

J'ai aussi soulevé deux problèmes. Nous estimons que cette politique d'évaluation des politiques publiques doit être dévolue au pouvoir parlementaire. L'Exécutif bien sûr doit être associé aux travaux, puisque on doit l'interpeller, il y a des questions à poser, mais il ne peut pas présider ou coprésider, ne serait-ce que pour des raisons de déontologie. C'est un premier point que nous avons souhaité soulever.

Deuxième point. Même si c'est lourd, parce que c'est ce qu'on m'a répondu en commission, compliqué à mettre en œuvre, deux programmes seulement à évaluer, c'est quand même court. Donc, il serait souhaitable de peut-être augmenter. On a bien compris que c'est une première étape, qu'il faut avancer en marchant, mais il serait quand même intéressant d'avancer car pour notre groupe, toute politique publique devrait être évaluée et pour cela, il faut se donner les moyens de ce support, du bon fonctionnement démocratique de notre collectivité, de l'efficacité des politiques que nous mettons en œuvre et de la vérification des objectifs recherchés et du bien-fondé des mesures que nous prenons pour lutter contre la crise, pour développer notre pays et pour assurer le bon fonctionnement de notre institution. C'est un devoir moral envers notre peuple, qui est en droit d'attendre cette efficacité là, et donc nous souhaiterions que le rapport éventuellement soit amendé par l'Exécutif en ce sens.

Je vous remercie.

Le Président BUCCHINI

La parole est au Président du Conseil exécutif.

Le Président GIACOBBI

Quelques remarques.

Effectivement, on peut toujours ironiser sur l'évaluation ; l'évaluation et les méthodes de programmation budgétaires, cela a été inventé par McNamara, cela s'appelait le PPBS (planning, programming and budgeting system) et je dis toujours en ironie que c'est cela qui a permis aux Américains de gagner la guerre du Vietnam... Cela n'a pas marché. Et Michel STEFANI a rappelé comment cela s'est développé, notamment en France, etc. Néanmoins, on n'a rien trouvé de mieux.

Deuxième remarque : on est en fin de mandature, mais l'Exécutif s'engage aussi pour l'avenir et chacun sait que cet engagement ne pourrait être sérieusement considéré comme une hypothèse d'école.

J'en viens au point important et c'est le seul point sur lequel je diverge par rapport au rapport. Je crois qu'il n'est pas utile que l'Exécutif copréside, cela donne le sentiment d'être juge et partie. Ce n'est pas très bon, ce n'est pas l'intention qu'avait le rédacteur et je crois que ce n'est pas très bon. Je crois qu'il faut écarter toute notion de tutelle, de coprésidence, de ceci et cela.

En revanche, il faut quand même quatre choses pour l'Exécutif :

-qu'il soit entendu à sa demande, c'est-à-dire chaque fois qu'il veut participer aux travaux et être entendu. Je dis bien « entendu à sa demande », cela veut dire qu'il n'a pas voix délibérative, il ne prend pas part aux décisions de la commission. Mais en revanche il peut être entendu quand il a besoin d'être entendu.

-qu'il soit à la disposition de la commission si elle veut l'entendre ; cela va de soi.

-il doit quand même trouver un mécanisme dans lequel, comme on fait un recours aux intervenants extérieurs, c'est quand même l'Exécutif qui est responsable, non pas du choix des intervenants extérieurs, puisque je rappelle qu'il fera des appels d'offres et que donc il y aura une commission d'appel d'offres dans laquelle l'Assemblée est prédominante ; mais il faut quand même qu'il y ait une entente entre la commission et l'Exécutif sur le montant accordé chaque année ou sur plusieurs années au recours au privé. Il faut que l'on sache si cela coûte 500 000 €, 1 M€... Car cela coûte quelque chose et c'est plutôt dans ces ordres là.

Cela suppose aussi que l'Exécutif accepte que l'ensemble des évaluations qu'il fera faire (c'est un point important) passe par la commission. Actuellement, des évaluations, on en fait, on a des cabinets spécialistes financiers qui font des rapports, même si cela a été très largement vu dans le cadre de la commission des finances. On a fait, par exemple, des audits qui vous ont été communiqués sur les associations, etc. Il y a plein de choses qu'on fait.

Si on veut aller au fond de la mécanique, il faut que l'ensemble des travaux d'évaluation qui seront envisagés par l'Exécutif passent par ce système là, il ne faudrait pas plusieurs évaluations concurrentes. Donc, il faut qu'il y ait un programme qui soit défini par la commission, qu'il y ait quand même des montants qui soient évalués, mais pas l'inverse ; qu'il n'y ait pas des travaux d'évaluation menés par l'Exécutif de son côté, cela n'aurait aucun sens.

Sur le recours au privé : il faut du recours au privé sachant que c'est la commission qui va, en revanche, définir le cahier des charges des entreprises qui seront choisies pour faire l'évaluation. Et pour reprendre la formule d'Antoine GIORGI, « contrôler le contrôleur », c'est-à-dire avoir une opinion sur la qualité de l'évaluation faite par le privé, c'est la commission qui validera ou pas les résultats de l'évaluation.

Si la commission recourt au privé, il ne faut quand même pas oublier qu'elle ne fait pas que cela. Rien n'interdit à une commission de cette nature de coopérer, d'entendre, de discuter de toutes les manières que vous voulez avec le contrôle de légalité. Rien n'interdit de demander l'opinion :

- à la CRC également, je pense qu'elle ne verra qu'avantage à discuter avec cette commission, etc., etc., de manière tout à fait indépendante ;

- aux services de la commission de l'Union européenne qui émettent aussi une évaluation sur ce que l'on fait des programmes européens, c'est très intéressant ;

- aux services de l'Etat, y compris les services techniques, notamment dans le cadre du PEI, etc.

Je pense qu'il y a un volet que la commission d'évaluation délèguera au secteur privé ; donc là l'Exécutif ne revendique qu'une discussion sur les montants globaux de ce que cela coûte et du programme,

et puis il y a un volet où la commission va s'appuyer sur ce qui existe quand même et ce n'est pas tout à fait négligeable.

Enfin, dernier point, je m'excuse d'être long : les perspectives de la collectivité unique rendent particulièrement indispensable un tel outil. Pourquoi ? Parce qu'il appartiendra à la commission de regarder dans un premier temps ce qui existe ailleurs, c'est-à-dire dans les départements ; d'estimer et d'évaluer le rendement et l'efficacité d'un certain nombre de services ; d'envisager les solutions les plus économes et les plus efficaces pour le rapprochement des services. Cela va être une matière considérable, qui n'existait pas aujourd'hui puisqu'il n'y a pas de rapprochement avec d'autres collectivités.

Donc, je crois qu'effectivement, on a intérêt à mettre en place cet outil parce que je rappelle aux uns et aux autres, puis je n'ai pas besoin de le rappeler ils le savent, que les deux prochaines années seront consacrées, pas exclusivement mais quand même en grande partie, absorbées, pour nous tous et nous toutes, par ce travail de rapprochement des collectivités qui posera toute une série de questions très pratiques, très concrètes.

Même si en théorie on va contribuer, participer, coopérer, coécrire, comme vous voulez, tous les textes d'application de l'ordonnance (on va y travailler mardi prochain avec Mme LEBRANCHU, ses services, etc.), il n'en demeure pas moins qu'après, concrètement, par exemple, ne serait-ce que savoir comment les sapeurs sont organisés en Haute-Corse, en Corse-du-Sud, probablement pas tout à fait de la même manière, ça marche, ça ne marche pas, combien allons-nous en faire venir... Ce sont des questions extrêmement complexes.

Les services d'entretien des routes : nous avons un service d'entretien des routes à la CTC, je crois qu'il fonctionne bien ; je ne suis pas certain qu'il fonctionne aussi bien dans les départements, en tout cas dans l'un d'entre eux que je connais un peu. Je trouve qu'on a des choses pas mal du tout ici. La commission d'évaluation portera un regard sur tout cela et essaiera de faire en sorte que l'ensemble s'aligne sur ce qui marche jusqu'à présent plutôt le mieux, etc., etc.

L'Exécutif est parfaitement ouvert, évidemment, à un amendement qui dirait en substance qu'il n'y a pas de coprésidence. La commission sera présidée par qui vous voulez, peut-être le Président de l'Assemblée de Corse, ce serait relativement naturel. De toute façon,

l'Exécutif revendique seulement d'être entendu à sa demande, être à la disposition pour être entendu à la demande de la commission et discute avec la commission du montant global et détaillé du programme d'activités qui suppose un recours au secteur privé.

Le Président BUCCHINI

Nous allons donc passer au vote.

M. Michel STEFANI

Dans notre intervention, nous avons souhaité qu'il y ait une séparation entre le vote de la charte et le reste, s'agissant de la délégation donnée à l'Exécutif pour s'engager dans le dispositif de la société française de l'évaluation.

Donc, est-il possible de délibérer séparément sur l'article 1^{er} et les trois articles qui suivent ? C'est le sens de notre demande.

Mme Fabienne GIOVANNINI

Le Président a répondu sur mes propositions de modification du rapport, mais est-ce que concrètement on le modifie ou pas ? Il acquiesce sur les remarques que j'ai faites, mais est-ce à nous de déposer les amendements ou à l'Exécutif ? Il faut peut-être voir avec le Président de la commission des finances.

Le Président BUCCHINI

Je te remercie du conseil Fabienne. On va donner la parole au président de la commission des finances.

M. Antoine ORSINI

Effectivement, pour prendre en compte cette proposition qui apparemment est partagée, il faut que nous fassions un petit amendement au rapport de manière à ce qu'elle soit effective.

Je demanderais cinq minutes de suspension pour rédiger cet amendement. Quant à la demande de Michel, je m'en remets à vous. Il peut

y avoir un vote effectivement par article de la délibération, même si au final ce sera une même et seule délibération.

Le Président GIACOBBI

J'ai un amendement qu'on peut rédiger, qui dirait que « la commission est présidée par le Président de l'Assemblée de Corse ; l'Exécutif y participe avec voix consultative. Il est entendu à sa demande et se tient à la disposition de la commission, ainsi que des services ».

Le Président BUCCHINI

Si on s'en remet à la sagesse de l'Assemblée, sur l'amendement de Fabienne, il n'y a pas de problème. Sur la proposition de Michel de scinder, ce n'est pas la première fois qu'on scindera un vote.

Je vous interroge sur : si on va scinder entre l'article 1 et le reste ?

On va voter d'une manière électronique.

BROUHAHA.

On ne peut pas. Donc, on votera tout d'abord sur l'amendement de l'Exécutif et ensuite d'une manière électronique sur l'ensemble du texte.

Ceux qui sont pour ? Ceux qui sont contre ? Ceux qui s'abstiennent ?

Amendement de l'Exécutif adopté.

Je passe au vote de l'article 1^{er}.

Ceux qui sont pour ? Ceux qui sont contre ? Ceux qui s'abstiennent ?

Adopté.

Vote électronique pour les autres dispositions (Art. 2, 3, 4)

BROUHAHA.

Jean-Guy, je ne peux pas te donner la parole, le vote est en cours.

Je donne la parole à Serge TOMI.

M. Serge TOMI

Avec votre permission, pourquoi on n'a pas pu procéder au pied levé au vote des amendements ? Parce que la procédure électronique est quelque chose de très contraint, c'est-à-dire qu'il aurait fallu que l'on crée (on peut le faire en temps réel bien entendu) des amendements. Cela aurait pris un peu de temps supplémentaire. Et à ce moment là, on aurait pu voter sur les différents amendements et ensuite sur la délibération.

Pour faire vite, on vous a proposé de continuer à voter à main levée sur l'amendement de l'Exécutif, sur l'article 1^{er} puisque c'est un vote différent du rapport (le vote sur la charte) et sur la ligne qui était déjà créée dans le système de vote, le vote de la délibération, on a considéré que celle-ci était en vote électronique, mais déduction de l'article 1^{er}.

C'est vrai qu'on aurait pu choisir pour un premier test un vote plus simple, plus cohérent. Au temps pour nous !...

Si vous voulez, on recommence. Le scrutin électronique, si vous en êtes d'accord, portera non pas sur l'amendement (qui porte sur le rapport) que vous avez déjà adopté, non pas sur l'article 1^{er}, vous l'avez dissocié du reste de la délibération (c'est l'adhésion à la charte), mais là, le vote électronique portera donc sur les autres articles de la délibération.

Je répète bien, c'est parce qu'il faut que nous créions en temps réel autant de lignes de vote que de votes. Là, nous n'avions prévu qu'une seule ligne pour la délibération tout entière. Il aurait fallu que l'on crée, on peut le faire mais cela aurait pris un peu de temps, une ligne spécifique pour l'amendement et une ligne spécifique pour l'article 1^{er}. C'est pour cela que l'on a procédé ainsi.

Le Président BUCCHINI

Si Fabienne veut parler, il faut qu'elle attende que cela devienne rouge, sinon je n'entends rien.

Mme Fabienne GIOVANNINI

Là, on va revoter pour l'article 1, on est bien d'accord ?

BROUHAHA.

Vous êtes allé trop vite, on n'a pas voté nous !

BROUHAHA.

Ah d'accord.

Le Président BUCCHINI

Ce n'est pas la peine de parler, ici on n'entend rien. Pour parler, il faut lever la main que j'éteigne mon micro, il faut que cela devienne rouge - qui est une belle couleur, chacun le sait -, autrement *ùn sentu nudda !*

Je rappelle ce que Serge a dit : ce qui est important, c'est qu'il y ait une grande concertation. J'avais choisi ce vote là parce que c'était le premier et qu'il allait passer comme une lettre à la Poste... On a été perturbés, premièrement, par l'Exécutif et son amendement, ce qui est normal ; deuxièmement, par la subdivision voulue par Michel. Ce qui veut dire que tout ce qui avait été réfléchi après de longues minutes, a trouvé sa concrétisation d'une manière parfaite, *cume tutt'u mondu a sa... Basta à vede...*

On a déjà voté l'amendement du Président, sur la charte. Il reste à voter sur le reste.

Nous allons voter sur chaque article, *à l'antica*.

Article 2.

Ceux qui sont pour ? Ceux qui sont contre ? Ceux qui s'abstiennent ?

Adopté.

Article 3.

Ceux qui sont pour ? Ceux qui sont contre ? Ceux qui s'abstiennent ?

Adopté.

Article 4.

Ceux qui sont pour ? Ceux qui sont contre ? Ceux qui s'abstiennent ?

Adopté.

Rapport suivant :

• **Rapport n° 170 : Mise en place d'un nouveau dispositif de participation de la Collectivité Territoriale de Corse à la protection sociale complémentaire de ses agents en application du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011.**

Le Président GIACOBBI

Nous nous rangerons à l'avis de la commission des finances si la commission a donné un avis. La discussion sur cette affaire consistait à savoir quel montant il était prévu. Je ne sais pas ce que la commission a décidé, en tout état de cause l'Exécutif se rallie à l'avis de la commission des finances.

Mme Pascaline CASTELLANI remplace le Président BUCCHINI.

La parole est au rapporteur de la commission des finances.

M. François DOMINICI

Suite au débat que nous avons eu ce matin, sur proposition du Président ORSINI fondée sur la triple préoccupation : sortir de l'illégalité partielle du dispositif transitoire actuel ; ne pas hypothéquer la future harmonisation qui devra être prochainement recherchée dans le cadre des travaux qui s'ouvrent sur la mise en place de la collectivité unique ; de

n'altérer en attendant ni la situation des agents de la CTC, ni le budget de cette dernière.

La commission des finances s'est donc prononcée favorablement pour :

- la prorogation du dispositif actuellement en vigueur, dans l'attente de la future harmonisation des dispositifs des trois collectivités concernées par la création de la collectivité unique ;

- l'information des agents, et plus particulièrement ceux adhérant de mutuelles non labellisées, sur les conséquences de ce maintien et leur possibilité d'option à compter du 1^{er} janvier 2016, soit pour leur changement de mutuelle au bénéfice d'une mutuelle labellisée (ce qui leur ouvrirait droit au bénéfice du dispositif) ; soit pour la continuation de leur adhésion à une mutuelle non labellisée (ce qui ne leur donnerait pas accès à ce même dispositif).

Avis favorable de la commission avec la non-participation de M. BASTELICA et de Mme GIOVANNINI pour son groupe.

Mme Pascaline CASTELLANI

La parole est au Président de la commission des finances.

M. Antoine ORSINI

Simplement un petit commentaire.

Nous avons considéré en commission, c'est une proposition que j'ai faite, qu'il ne s'agissait pas d'hypothéquer dans l'avenir proche (dans quelques semaines vont démarrer les ateliers d'harmonisation dans le cadre de la mise en place de la collectivité unique) les données de cette harmonisation.

Deuxièmement, de ne pas porter atteinte en l'état à la situation des agents qui bénéficient déjà aujourd'hui du dispositif actuel et ne pas porter atteinte non plus, par sans doute des décisions prématurées, aux contraintes budgétaires de notre collectivité.

Et enfin, « sortir de l'illégalité » en ce sens qu'il y a une partie des agents qui, parce que leur mutuelle n'est pas labellisée, bénéficient d'un dispositif, c'est-à-dire bénéficient de la participation de la Collectivité alors

que la loi n'autorise pas qu'ils en bénéficient si leur mutuelle n'est pas labellisée. Donc, que ces agents puissent avoir le droit d'option : soit ils veulent garder leur mutuelle non labellisée et dans ce cas-là ils savent qu'ils ne peuvent pas bénéficier de la participation de la Collectivité ; soit ils optent comme les autres pour une mutuelle labellisée et dans ce cas, ils bénéficient, au même titre que les autres, du dispositif actuel en attendant le processus d'harmonisation des trois collectivités (CTC et les deux Départements) dans le cadre de la future collectivité unique.

Donc, on propose à la fois une prorogation du dispositif actuel et une ouverture d'options aux agents à compter du 1^{er} janvier 2016 pour sortir de la partie ceux qui sont dans l'illégalité pour choisir s'ils veulent garder leur mutuelle et donc ne pas bénéficier du dispositif, ou choisir une mutuelle et ainsi bénéficier comme les autres du dispositif actuel.

Mme Pascaline CASTELLANI

Merci. Avant de vous donner la parole, un rapport vous a été distribué. C'est un rapport qui a été présenté à la commission des finances avant la proposition qui vous est faite maintenant. Qu'il n'y ait pas de confusion.

La parole est à Hyacinthe VANNI.

M. Hyacinthe VANNI

Sur la forme, quand on modifie un rapport qui a été validé par le comité technique, il doit retourner vers le comité technique et les représentants du personnel pour qu'il soit à nouveau validé.

Donc, je pense que le mieux, puisqu'on a une session le 1^{er}, serait que ce rapport retourne vers les représentants du personnel qui doivent donner un avis. Après, on discutera des détails, si mon avis n'est pas pris en compte.

M. Etienne BASTELICA

Je vois que ce dossier revient encore sur le devant et bien entendu, je vais être, comme d'habitude, très bref.

Nous avons eu tout à l'heure une discussion, en commission des finances, urgentissime. Certains d'entre vous ont dit : méfiez-vous, on risque d'avoir de graves soucis avec la justice parce que nous sommes dans l'illégalité !... C'est-à-dire que je vois arriver la police et la gendarmerie, nous mettant tout de suite en prison, disant « vite, vite, il faut régler ce problème », vous vous rendez compte ! Alors qu'en fin de compte, vous le savez mieux que moi, nous l'avons dit hier avec Josette sur un autre sujet, votre collectivité unique, que vous le vouliez ou pas, va commencer par s'attaquer aux droits acquis des salariés, de tous les salariés de la fonction publique.

Donc, en ce qui nous concerne, nous ne voterons aucun rapport qui ne sera pas adoubé par les syndicats. C'est très clair et je m'arrête là.

Le Président BUCCHINI

La parole est à Fabienne.

Mme Fabienne GIOVANNINI

Président, j'avais en fait appuyé sur le petit MIC tout à l'heure pour le précédent rapport. Pourquoi je dis cela ? Parce que lorsqu'il s'agit de faire une demande d'interruption de séance, on fait comment ! Cela n'a pas fonctionné pour tout à l'heure, on aimerait le faire maintenant. Tout simplement, on demande une interruption de séance.

Le Président BUCCHINI

Elle est de droit. 5 minutes.

La séance est suspendue à 11 h 45 et reprise à 11 h 50.

Le Président BUCCHINI

Fabienne a demandé la suspension de séance et si elle veut dire quelque chose, elle appuie sur le bouton. Non ? Donc la parole est au Président du Conseil Exécutif.

Le Président GIACOBBI

Alors, moi, puisque tout le monde s'excite et s'échauffe, on va effectivement reporter l'examen de ce dossier à la prochaine session, mais je tiens à rappeler trois choses précises.

La première, c'est que le dossier étant déjà passé en CTP, on peut le faire repasser si vous voulez, mais cela n'a aucun intérêt en terme de forme. Autrement dit, il n'y a pas lieu de le faire repasser en CTP, ou tout ce que vous voulez.

Deuxièmement, je rappelle ce que dit la commission des finances et je vous rappelle et signale que vous ne pouvez pas sortir de là, quoi que vous vouliez. Pourquoi ? La commission des finances dit : « on proroge le dispositif actuel, y compris pour l'avenir, on le proroge jusqu'au 31 décembre, et au-delà du 31 décembre c'est le même régime applicable à ce qui est applicable aujourd'hui, c'est-à-dire le même montant de compensations et de participations ». La seule différence, vous rappelle la commission des finances, c'est que nous n'avons pas le droit de verser une participation à une mutuelle qui n'est pas labellisée. C'est la loi. Alors, on peut toujours dire qu'on n'est pas content de la loi, à ce moment-là, il faut repasser au Parlement, très bien. Ecoutez, on verra.

Donc la commission des finances vous dit : ils devront opter, les agents, au 1^{er} janvier 2016, soit pour leur changement de mutuelle au bénéfice d'une mutuelle labellisée, ce qui leur ouvrira le droit au dispositif dans les montants actuels (donc personne n'est lésé), soit, c'est toujours leur droit, ils refusent d'adhérer à une mutuelle non labellisée et nous n'avons pas le droit de leur verser une participation, c'est tout !

Alors l'Exécutif retire cela, et l'Exécutif vous dit que de toute façon, on l'examinera la prochaine fois, mais évidemment, on ne pourra pas vous proposer quelque chose d'illégal : si vous votez quelque chose d'illégal, cela ne s'appliquera pas et on sera obligé d'appliquer ce que dit la loi.

Le Président BUCCHINI

Merci. Donc le rapport est RETIRE.

Donc, il reste à l'ordre du jour deux motions, on vous les a distribuées... Pardon, M. le Président.

Le Président GIACOBBI

Vous remarquerez le choix malencontreux de la couleur rouge, sans doute à l'initiative du Président... C'est le rouge qui donne le vert pour avoir la parole, c'est un peu trompeur, mais je suis persuadé que c'est Dominique BUCCHINI qui...

Le Président BUCCHINI

C'est une marque de notre temps.

Rapport n° 166 : Recrutement de personnel non titulaire au sein de la Collectivité Territoriale de Corse

Le Président GIACOBBI

Hier, j'ai retiré un rapport parce que j'étais fatigué et parce que je ne savais pas de quoi il s'agissait.

En réalité, nous envisageons le recrutement d'un personnel non titulaire comme ingénieur ouvrages d'art. On a fait un concours et le concours n'a pas trouvé de personnes ou ne se sont pas présentées de personnes qui soient titulaires du titre d'ingénieur ouvrages d'art, enfin qui aient les capacités, mais qui soient dans la fonction publique plus exactement.

Donc nous avons trouvé quelqu'un qui n'était pas dans la fonction publique, qui apparemment vient de Marseille, c'est une dame, et nous lui avons écrit en lui disant qu'on l'avait choisie, qu'elle n'était pas titulaire de la fonction publique et que donc il a fallu lui proposer un contrat pour une durée de trois ans, avec une période probatoire de trois mois, mais qu'il fallait qu'on fasse valider cela par l'Assemblée de Corse. C'est ce qu'on vous propose, et s'agissant de l'Assemblée de Corse, on indique que la rémunération susceptible d'être allouée sera calculée en fonction des qualifications et de l'ancienneté professionnelle par référence aux emplois équivalents pourvus par des fonctionnaires territoriaux, c'est-à-dire ingénieur territorial.

On indique également à la personne que si dans un délai de trois ans, elle n'a pas validé la voie du concours de la fonction publique au niveau requis, on ne pourra pas la garder.

Voilà ce dont il s'agissait.

Donc, il appartenait à l'Assemblée d'approuver le niveau de rémunérations par référence à un ingénieur territorial.

Le Président BUCCHINI

Je mets aux voix ce rapport. Ceux qui sont pour ? Ceux qui sont contre ? Ceux qui s'abstiennent ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Maintenant je vais donner la parole à Serge avant l'examen de deux motions, pour quelques petites modifications.

DESIGNATIONS DIVERSES

M. Serge TOMI

Avec votre permission, il s'agit juste de procéder à des remplacements, moyennant une légère complication sur laquelle il convient d'attirer l'attention.

Marc-Antoine NICOLAI a démissionné, suite à son élection au Conseil départemental de la Haute-Corse, et comme il était dans de nombreux organismes, il s'agit de continuer à pourvoir à son remplacement.

Il y a des établissements dans lesquels il était titulaire ou suppléant, cela sera relativement facile : le lycée Pascal PAOLI de Corte, le collège de Cervione, le collège de Corte en qualité de titulaire et le lycée de la Plaine Orientale en qualité de suppléant.

Il y a le comité de bassin de Corse où il était titulaire, le Conseil d'orientation Corse numérique dénommé aussi « Cunsigliu Corsica terra

numerica » et c'est peut-être là que nous avons besoin d'une réponse relativement rapide, compte tenu de l'application de la loi, il siégeait également à la Commission départementale de la coopération intercommunale de la Haute-Corse.

A cet égard, il vous appartient de désigner un membre supplémentaire pour remplacer donc M. Marc-Antoine NICOLAI. La difficulté c'est qu'un certain nombre d'entre vous sont également membres de cette commission à d'autres titres, et vous ne pouvez pas les désigner. Exemple : Mme Stéphanie GRIMALDI y est en tant que maire de la Porta, M. SIMEONI, en tant que maire de Bastia, Mme Anne-Marie NATALI, maire de Borgo, M. SANTINI, maire de Calvi, M. SINDALI, maire de Corte, M. TATTI, Président de la communauté de Bastia et M. CHAUBON, Président de la communauté de communes du Cap Corse et M. Xavier LUCIANI est également membre titulaire représentant cette Assemblée. Donc hormis ces noms ? M. FEDERICI, si j'ai bien compris.

Le Président BUCCHINI

Balthazar ? La Mairie de Bastia est déjà représentée.

M. Serge TOMI

Non, c'est-à-dire que l'Assemblée de Corse est représentée actuellement par M. Xavier LUCIANI et elle l'est également par M. Marc-Antoine NICOLAI. M. Marc-Antoine NICOLAI doit être remplacé, la seule chose, c'est que son remplaçant ne peut pas être un des élus dont nous vous avons donné la liste, parce que siégeant au titre d'autres collèges.

Le Président GIACOBBI

M. le Président, la logique veut, tout cela est purement formel puisque ce n'est plus pour très longtemps, mais la logique veut qu'on nomme quelqu'un du même groupe, en général.

Le Président BUCCHINI

Donc, on vote Balthazar. Ceux qui sont pour ?

M. Serge TOMI

Non, il n'a pas à voter, mais à prendre acte.

Le Président BUCCHINI

Et pour les autres ? Lycée de Corte : Balthazar, lycée de Cervione : Balthazar...

BROUHAHA

Non, c'est du même groupe puisque la répartition... *Seti sempre à bracci pisati.*

BROUHAHA

Et au lycée de la Plaine Orientale, en qualité de suppléant, Balthazar *dinò*. Affaire réglée.

Je lis. A la commission consultative sur l'évaluation des transferts de charges résultant des transferts de compétences, les titulaires sont ici, il faut mettre les suppléants, c'est cela ?

M. Serge TOMI

Tout à fait.

Le Président BUCCHINI

Alors, il y avait comme titulaires : le Président de l'Assemblée de Corse qui a besoin d'une suppléante : toi, après Mme SANTONI-BRUNELLI a besoin d'une suppléante, Alexandra. Je viens de le dire Marie-Antoinette, *se tu sè ind'i nuvuli, ùn n'hè micca di a me fauta !* Là, je t'ai entendue parce qu'il n'y a pas de vote électronique. Valérie, toi je ne t'entends pas, voilà.

Je recommence, peut-être ai-je parlé trop doucement.

Il s'agit de la commission consultative sur l'évaluation des transferts de charges résultant du transfert de compétences. Toc de commission ! Il y a donc des titulaires qui méritent un suppléant.

Donc le Président de l'Assemblée de Corse a choisi comme suppléante Marie-France.

Mme SANTONI-BRUNELLI a besoin d'une suppléante, Alexandra.

M. BIANCUCCI Jean a besoin d'une suppléante, Agnès.

Jean-Charles ORSUCCI a besoin d'une suppléante, Mme NIELLINI.

M. BASTELICA Etienne a besoin d'une suppléante, Marie-Jeanne FEDI.

Maintenant, il y a une commission de suivi du site de Viggianello, il faut un titulaire et un suppléant qui se substituent aux commissions locales d'information et de surveillance, c'est nouveau : donc un titulaire : moi ; un suppléant : Antoine. Ou alors titulaire : Antoine, suppléant : moi. C'est un ordre M. GIORGI ! Titulaire : M. Antoine GIORGI, suppléant : Dominique BUCCHINI.

La commission de suivi du site de Vico : Aline, suppléante, Dominique BUCCHINI.

Comité de suivi du site du vallon de Saint Antoine à Ajaccio : titulaire actuel : M. BASTELICA, suppléant : M. BIANCUCCI, donc il n'y a pas à nommer là ?

M. Serge TOMI

C'est juste le confirmer.

Le Président BUCCHINI

Il n'y a qu'à le confirmer, cela n'a pas bougé.

Voilà, je vous remercie.

Il s'agit maintenant de passer à l'examen des deux motions.

EXAMEN DES MOTIONS

Il y a une motion défendue par Sonia et une motion défendue par Michel. Je vais donc donner la parole à Sonia sur sa motion qui est passée en commission et qui a eu un avis favorable, et on va tenter une nouvelle fois, si Hyacinthe est attentif, non *parlavi incu Fabienne*, tu n'es pas attentif, on va voter électroniquement sur la motion et voir si on y arrive, c'est presque la fin, on va tenter, *o si di nò emu da esse zucchi, salva da tutti !* Chez nous on dit *zucchi di butrone*.

La parole est à Sonia.

Motion n° 2015/E3/026 déposée par Mme Sonia PRUVOT, au nom du groupe « Elu(e)s Communistes et Citoyens du Front de Gauche » : création d'une préparation professionnelle au collège du Fiumorbu

Mme Sonia PRUVOT

L'objet de la motion est la création d'une 3ème professionnelle au collège du Fiumorbu.

Donc c'est un vieux dossier qui malheureusement n'a pas abouti et pour lequel on a déposé une motion.

CONSIDERANT que plus de 40 % des élèves de troisième du Collège du Fiumorbu font des vœux d'orientation dans la voie professionnelle et qu'une partie de ces élèves, en grande difficulté, ne parvient pas à obtenir l'orientation souhaitée du fait de résultats scolaires trop faibles,

CONSIDERANT que la poursuite d'une scolarité dans une classe de troisième classique n'apporte pas de solution à ces adolescents, mais aggrave leur sentiment d'échec et les contraint à une orientation par défaut en fin de troisième,

CONSIDERANT que la possibilité de suivre une troisième professionnelle leur permettrait d'entrer dans une nouvelle dynamique plus

vertueuse en leur redonnant confiance en eux, les rendant à nouveau acteurs de leurs apprentissages,

CONSIDERANT que les élèves du Fiumorbu, de par la situation géographique de l'établissement (et là, je ne préciserai pas, on la connaît tous) n'ont pas l'opportunité d'intégrer ce type de classe implantée majoritairement dans les zones urbaines,

CONSIDERANT que le collège du Fiumorbu pourrait s'appuyer sur le plateau technique de la SEGPA ou sur les 2 formations CAP du lycée de la Plaine, voire du CFA implanté à Ghisonaccia ; qu'un partenariat pourrait également être organisé avec le lycée polyvalent Jean-Paul de Rocca Serra à Porto-Vecchio ainsi qu'avec les services compétents de la base BA 126 à Solenzara,

CONSIDERANT que la région du Fiumorbu est devenue un bassin important en terme de population et d'activités qui peut offrir non seulement des possibilités de stage mais aussi, à la clé, des emplois,

CONSIDERANT enfin qu'il est devenu nécessaire de faire évoluer les dispositifs d'accueil et de formation des élèves pour répondre aux besoins et garantir l'égalité de tous face à l'enseignement et à la formation,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

SOUTIENT la demande, portée par les enseignants du collège du Fiumorbu, et je tiens à le préciser, depuis maintenant presque trois ans, de création d'une troisième professionnelle.

DEMANDE au Président du Conseil Exécutif d'examiner, en concertation avec les autorités académiques, la possibilité de création d'une telle section.

Je précise que le Recteur est également au courant.

Le Président BUCCHINI

Merci. Y a-t-il des interventions ? Xavier.

M. Xavier LUCIANI

Donc nous, bien entendu, on s'associe, on voudrait que la motion soit partagée par l'ensemble des groupes si possible, et j'ai demandé à ma collègue si on pouvait ajouter dans la délibération le fait que le conseil d'administration, puisque j'en fais partie et que je suis très assidu, a voté cette demande avec d'autres demandes. Je crois que c'est une demande prioritaire dans une région qui a bien besoin à un moment donné de répondre à ce problème de l'orientation et de la formation.

Donc, pour ceux qui ne connaissent pas le collège du Fiumorbu, c'est le plus grand collège général de Corse, puisqu'il y a plus de 700 élèves, et il y a donc des difficultés évidentes, c'est une des réponses qui est apportée par les enseignants, par tous les collègues et y compris par le CA, Jean-Guy parlait de CA, donc la demande est officielle. Je voudrais qu'on ajoute à ce soutien apporté aux enseignants, le vote du conseil d'administration qui est favorable bien entendu, et que Femu a Corsica, en tous les cas notre groupe s'associe pleinement à cette motion.

Je vous remercie.

Le Président BUCCHINI

Dans les considérants, si Sonia est d'accord, on ajoutera le conseil d'administration.

Mme Sonia PRUVOT

Je tiens à préciser que c'est rajouté, je l'ai lu.

BROUHAHA

Le Président BUCCHINI

Dans la dernière phrase, lorsqu'on dit « Soutient la demande posée par les enseignants du collège », on ajoutera l'additif voulu et à ce moment-là, je mets aux voix la motion qui a été examinée par la commission, qui a émis un avis favorable.

Vote électronique, Isabelle magnéto, le scrutin est ouvert. Cela doit marcher parce que je vois en face de moi :

Présents (38),
Pour (38),
Contre (0),
Abstentions (0)
Non-participation (0).

La motion est ADOPTEE à l'unanimité.

Je passe maintenant la parole à Michel STEFANI sur la SNCM.

Motion n° 2015/02/028 déposée par M. Michel STEFANI, au nom du groupe « Elu(e)s Communistes et Citoyens du Front de Gauche » : SNCM

M. Michel STEFANI

Merci M. le Président.

La motion que nous avons déposée a un intérêt qui n'échappe à personne, puisqu'il est proposé d'ouvrir une voie différente de celle qui a été proposée par l'Exécutif, qui se résume dans les termes que le Président de l'Office des transports a tenus hier, il faut que le Tribunal de commerce de Marseille prenne une décision : soit la reprise de l'entreprise par les repreneurs qui ont été candidats à l'appel d'offres, soit la liquidation judiciaire.

Pour ce qui nous concerne, nous nous situons ni dans un camp, ni dans l'autre, et nous proposons une autre démarche, celle qui est contenue dans cette motion, qui permettra de pérenniser l'emploi, l'activité de la compagnie et de garantir un service public de qualité.

L'option, qui n'en est pas une à notre avis, proposée par l'Exécutif hier, consiste en fait à ce que dès le mois d'octobre, des centaines, voire la totalité des salariés de la SNCM soient licenciés ; nous ne voulons pas de cette perspective.

C'est la raison pour laquelle, au regard des offres qui ont été faites et qui restent basses, insuffisantes en fonds propres, voire médiocres, nous proposons que la CTC porte un projet fédérateur permettant de faire une offre de reprise à condition, bien entendu, que le Tribunal de commerce surseoit à sa décision le 25 septembre prochain.

Il y a la possibilité, bien entendu, d'aller dans ce sens et de permettre que la puissance publique garde un rôle déterminant dans le devenir de cette compagnie pour l'intérêt du service public de continuité territoriale. Je rappelle, à cet effet, que les propos qui ont été tenus hier par Jean-Guy TALAMONI, ne correspondent pas à la réalité s'agissant de notre position, notamment pour ce qui est de la structure même de la compagnie.

Nous nous sommes toujours battus pour une compagnie nationale et nous n'étions pas au gouvernement en 2005, lorsque la SNCM a été privatisée, je le rappelle, c'était le gouvernement VILLEPIN/SARKOZY. En revanche, je peux préciser ce que le ministre communiste des transports a pu faire à l'époque où nous étions au gouvernement JOSPIN, puisqu'il avait suscité la recapitalisation de la SNCM et la commande de deux navires (le Pascal PAOLI et le CASANOVA), c'était le sens de l'engagement politique qui est le nôtre : la préservation du service public et l'engagement de l'Etat dans une responsabilité dont il est en train de se départir au bénéfice des opérateurs privés, voire des low cost qui créent une situation de déstabilisation au détriment des opérateurs historiques que sont la CMN et la SNCM.

Nous voyons, à travers le courrier qui a été adressé à l'Exécutif le 4 septembre par la CMN, un retour en arrière quelque part en 2007, lorsque cette compagnie proposait de répondre à l'appel d'offres avec Corsica Ferries pour évincer la SNCM. Nous sommes dans un cas de figure qui, de plus en plus se rapproche de cela, et nous considérons que ce n'est pas une bonne chose pour l'emploi, pour le service public et bien entendu pour la Corse.

Alors la proposition que nous faisons vise à affirmer l'attachement de la CTC, à travers son assemblée délibérante, à la préservation de l'emploi et du service public maritime de continuité territoriale ; à faire en sorte que la réglementation découlant du pavillon premier registre s'impose à tous les opérateurs maritimes candidats à la délégation de service public, conformément d'ailleurs à ce que le Président de l'Exécutif avait formulé ici même, pour demander au gouvernement de valider l'introduction de ce critère d'intérêt général dans le cahier des charges et de le justifier auprès de la Commission européenne pour que soient respectés les prérogatives de la France et l'exercice des compétences de la CTC, qui est l'autorité organisatrice de la desserte de continuité

territoriale. Proroger donc à cet effet le redressement judiciaire afin qu'une offre de reprise pérenne susceptible de garantir l'exécution du service public dans son périmètre économique et social le plus large puisse être portée en ce sens par la CTC et la région PACA.

Nous estimons que ce schéma est fondé sur le projet industriel le plus pertinent aujourd'hui, qui permettra de garantir la pérennité sociale, industrielle et économique de la SNCM au service de la Corse, de son développement durable et de l'intérêt général.

Et donc « propose que la CTC engage les formalités nécessaires au dépôt d'une offre de reprise de la SNCM auprès du Tribunal de commerce de Marseille avec la participation d'un opérateur industriel sérieux dans le cadre d'une société d'économie mixte dont l'actionnariat aux côtés des salariés serait majoritairement constitué par la CTC, la région PACA et pourquoi pas, l'Etat ».

Le Président BUCCHINI

Merci Michel. Y a-t-il des interventions ? Valérie.

Mme Valérie FRANCESCHI

Donc moi je voulais juste, au nom du groupe, faire une explication de vote.

C'est vrai que mis à part le premier article où l'on ne peut être que pour l'attachement et la préservation à l'emploi du service public, nous allons voter contre sur tous les autres articles : on considère que c'est un recul, effectivement prolonger ce redressement n'aurait aucun sens.

Par contre, ce que l'on souhaite et on insiste encore, on en a parlé hier, c'est la plus grande transparence dans le choix qui sera fait et que tous les repreneurs qui sollicitent notre collectivité puissent disposer des mêmes informations, surtout concernant les compensations financières liées à la subdélégation pour qu'ils puissent proposer une formule adaptée. Je sais qu'hier vous avez pris un engagement là-dessus.

Voilà, je vous remercie.

Le Président BUCCHINI

Paul-Marie.

M. Paul-Marie BARTOLI

Merci M. le Président.

Hier en commission, nous avons eu un débat où j'ai été extrêmement clair, puisque Michel STEFANI, auteur de la motion, a souhaité l'évoquer, il a bien fait, hier en commission. Donc je vais devant l'assemblée redire les choses telles que nous les ressentons, nous, à l'Exécutif.

D'abord, je rappelle que votre assemblée, il y a quelques semaines, a rejeté le principe de la création d'une société d'économie mixte d'investissement et que votre assemblée étant souveraine, l'Exécutif en a pris acte.

Je rappelle également que si votre assemblée devait voter cette motion, demander au Tribunal de commerce de surseoir à la décision, cela équivaldrait à la liquidation, tout simplement parce que nous ne pourrions plus payer la compensation financière, c'est une évidence.

Enfin, sur les différents scénarios de sociétés d'économie mixte, d'exploitation, de sociétés publiques locales, (les SPL), ou de sociétés d'économie mixte d'investissement comme nous l'avions proposé. Entre-temps, il y a un fait nouveau qui est très important, c'est que la commission européenne a répondu ; ce qui prouve que le Président GIACOBBI et moi-même, nous ne sommes pas restés inertes et nous avons travaillé sur cette proposition, pour simplifier mon propos, de compagnie régionale et la commission nous a répondu très récemment.

Donc, nous transmettrons, bien entendu, aux membres de votre assemblée la réponse de la commission. Les choses ne sont pas aussi simples qu'on peut le croire. Dans les trois cas de figure, exploitation SPL ou SEM d'investissement, on serait soumis à des règles de concurrence et on n'y échapperait pas.

Qui plus est, dans le cadre de la SPL, il faudrait que, (je lis) :

« Ne pourrait être acceptée que dans l'hypothèse où il pourrait être établi que les services sont prestés in house, à savoir que :

1. le contrôle exercé par l'autorité concédante sur l'entité concessionnaire est analogue à celui que cette dernière exerce sur ses propres services (c'est-à-dire que cela c'est une régie).

2. si cette entité réalise l'essentiel de son activité avec l'autorité qui la détient (c'est-à-dire avec nous) ».

Alors, vous voyez bien la complexité du débat, il faudrait que cette société réalise la totalité de son activité avec la Collectivité, c'est-à-dire dans le cadre des compétences de la Collectivité, donc il y a des risques très importants ; cela ne veut pas dire qu'on va se contenter de cette réponse et dire on passe à autre chose, non ! Il faudra continuer notre réflexion à l'aide de spécialistes, parce que moi je suis convaincu et je reste convaincu que la société d'économie mixte d'investissement, c'est-à-dire en clair d'être propriétaire des navires, serait une bonne chose pour la Corse et pour la Collectivité. Mais même dans ce cas de figure, même pour l'acquisition des navires, nous serions contraints de faire très attention, parce que la commission estime dans le courrier que je viens de citer, que là aussi, cela pourrait être une aide d'Etat.

Donc poursuite de la réflexion sur une société d'économie mixte d'investissement, pour autant sur la motion de Michel STEFANI, je l'ai dit hier en commission, je le répète en séance publique, l'Exécutif émet un avis défavorable à cette motion, surtout en ce qu'elle demande au Tribunal de commerce de Marseille de surseoir à la décision et surtout en ce qu'elle demande à l'Assemblée de Corse de faire une proposition de SPL, comme cela au pied levé. Je pense qu'il serait très compliqué pour nous dans les quelques jours qu'il nous reste, de faire une proposition crédible, sauf à faire un effet d'annonce, et donc nous estimons qu'il faut que le Tribunal de commerce décide si il doit y avoir une offre qui va être retenue ou dans le cas contraire prononce la liquidation, ce que nous, nous ne souhaitons pas.

Nous souhaitons qu'il y ait une offre qui soit retenue et que ceux qui seront battus, parce que quand il y a une compétition, il y a des

vainqueurs et des vaincus, comprennent qu'il y a un règlement sur le cabotage maritime et que l'autorité délégante, c'est-à-dire la CTC, fera appliquer ce principe, tout simplement parce que l'offre retenue, dès lors que le service sera presté dans les conditions qui ont été prévues par votre assemblée, s'imposera à tout le monde.

Nous n'avons aucun candidat qui aurait nos faveurs, nous laissons le Tribunal de commerce sans aucune pression de notre part en tout cas, décider sereinement si possible de la suite qu'il entend donner à la procédure de redressement judiciaire et c'est comme cela que l'on doit pratiquer. Et nous reviendrons devant vous dès que possible, si nécessaire, mais vous nous avez donné hier l'autorisation de signer tout document en la matière. Ce qui importe pour la Corse, c'est de bien préparer la suite, c'est-à-dire la saison 2016, c'est demain, et enfin, la préparation de la procédure de la nouvelle DSP, si entre-temps la Cour administrative d'appel de Marseille devait infirmer le jugement du TA de Bastia.

Voilà, notre position est claire, il faut que le Tribunal de commerce se prononce et qu'il n'y ait pas d'interruption du service public dont la Corse a grandement besoin.

Le Président BUCCHINI

Merci. Je vais donc mettre aux voix la motion présentée par Michel. S'il n'y a pas d'amendements, on vote électronique. Alors on va dire le scrutin est ouvert, Isabelle, magnéto :

Ceux qui sont pour : 7

Ceux qui sont contre : 23

Non-participation : 12.

La motion est REJETEE.

Je vais revenir aussi sur la proposition qui a été faite par le Président du Conseil Exécutif, d'avoir une réunion de travail avec les présidents de groupes sur le problème des migrants. La réunion a lieu à 14h 30. Est-ce qu'il y a des présidents de groupe qui vont assister à la réunion sur les migrants ? Ceux qui veulent y participer lèvent la main. Non, mais ce n'est pas Fabienne qui est président de groupe, *mà pesa a mani sempri*.

Donc Jean-Guy, Jean-Christophe.

Donc je répète s'il vous plaît. Les présidents de groupe sont conviés à une réunion de travail sur les migrants à 14h 30.

Quels sont les présidents de groupe ou les représentants qui vont y participer ? Jean-Christophe, Jean-Guy, Michel.

Alors on maintient la réunion, M. le Président ?

BROUHAHA

Le Président GIACOBBI

Je suggère qu'il y ait les présidents de groupe, que l'auteur de la motion y soit puisqu'il est là, il ne peut pas faire autrement, et qu'il y ait également l'Exécutif, en la personne de votre serviteur, et puis Maria GUIDICELLI pour les questions de logements, etc... Et si vous permettez, s'il y en a d'autres qui veulent y assister, bien entendu, il n'y a aucun inconvénient. Pierre CHAUBON pour le groupe.

Le Président BUCCHINI

Il faut rendre les cartes s'il vous plaît.

La séance est levée à 12h 25.

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

2EME SESSION ORDINAIRE POUR 2015
COMPTE RENDU IN EXTENSO
REUNION DES 17 ET 18 SEPTEMBRE 2015

INDEX DES INTERVENTIONS

18 Septembre 2015 PAGE 1 à 45

NOMS DES INTERVENANTS	PAGES
BASTELICA Etienne	28 29
BUCCHINI Dominique	1 23 24 25 26 29 33 34 35 36 38 39 44 à 45
CASTELLANI Pascaline	28
DOMINICI François	7 à 10 26 27
FRANCESCHI Valérie	41

NOMS DES INTERVENANTS	PAGES
GIORGI Antoine	12 à 13
GIOVANNINI Fabienne	17 à 18 22 25 29
LUCIANI Xavier	38
ORSINI Antoine	1 à 7 22 23 27 28
PRUVOT Sonia	36 à 37
STEFANI Michel	13 à 17 22 39 à 41
TALAMONI Jean-Guy	10 à 12
VANNI Hyacinthe	28
TOMI Serge	24 32 33 34

CONSEIL EXECUTIF

GIACOBBI Paul	19 à 22 23 30 31 32 45
BARTOLI Paul-Marie	42 à 44

ASSEMBLEE de CORSE

Séance du jeudi 17 septembre 2015

Ouverture de la séance à 10 h35

Jean-Charles DESCOING : présentation du mode de fonctionnement du nouvel équipement électronique de l'hémicycle

QUESTIONS ORALES :

Question n°2015/O2/046 déposée par Josette RISTERUCCI au nom du groupe « Elues Communistes et Citoyens du Front de Gauche » et relative à la fusion régulation médicale SAMU 2B / SDIS 2

Réponse de M. Paul GIACOBBI

Question n°2015/O2/047 déposée par Alexandra PAGNI au nom du groupe « Rassembler pour la Corse » et relative à la Régie de la cinémathèque 6

Réponse de M. Paul GIACOBBI

Question n°2015/O2/048 Alexandra PAGNI, Stéphanie GRIMALDI et Camille de ROCCA SERRA au nom du groupe « Rassembler pour la Corse » et relative au Gymnase de Sartène 9

Réponse de M. Paul GIACOBBI

Question n°2015/O2/050 déposée par François TATTI et lue par Dominique BUCCHINI, et relative à l'accueil des populations réfugiées 12

Réponse de M. Paul GIACOBBI

Question n°2015/O2/049 déposée par Jean-Baptiste LUCCIONI et relative à Dumane da Fà : révélateur du malaise économique 15

Réponse de M. Jean ZUCCARELLI

Suspension à 11h20 et reprise à 11h35

<i>Allocution d'ouverture du Président BUCCHINI</i>	20
<i>Allocution d'ouverture du Président GIACOBBI</i>	25

Marie-France BARTOLI, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des conseillers

QUESTIONS DIVERSES :

Proposition de modification du règlement intérieur. Délibération N° 15/207 AC <i>Adopté à l'unanimité</i>	27
--	----

EDUCATION :

Rapport n° 153 : Convention d'objectifs et de moyens pluriannuelle entre la Collectivité Territoriale de Corse et l'Office National d'Information sur les enseignements et les professions (ONISEP). Délibération n° 15/208 AC	28
--	----

Marie-Thérèse OLIVESI : présentation du rapport du Conseil Exécutif
Adopté à l'unanimité

FORET :

Rapport n° 168 : Avenant à la délégation de service public pour la gestion des forêts de la Collectivité Territoriale de Corse à l'Office National des Forêts. Délibération n° 15/209 AC Paul GIACOBBI : présentation du rapport du Conseil Exécutif <i>Adopté à l'unanimité</i>	29
--	----

SANTE - SOCIAL :

Rapport n° 167 : Convention partenariale d'amélioration de l'accès aux droits et aux soins des jeunes de 16-25 ans en demande d'insertion sociale et professionnelle sur le Département de la Corse-du-Sud. Délibération n° 15/210 AC Paul GIACOBBI : présentation du rapport du Conseil Exécutif Dominique BUCCHINI : rapport de la CDSC <i>Adopté à l'unanimité</i>	30
--	----

FORMATION PROFESSIONNELLE :

Rapport n°172 : Convention entre la Collectivité Territoriale de Corse et Pôle Emploi relative à la prorogation d'achat public des actions collectives du Pôle Emploi.	33
Délibération n° 15/211 AC	
Jean ZUCCARELLI : présentation du rapport du Conseil Exécutif	
Dominique BUCCHINI : avis de la CDSC	
<i>Adopté à l'unanimité</i>	

SPORTS – JEUNESSE :

Rapport n° 169 : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'EUSRL « Cercle Athlétique Bastiais » pour ses frais de déplacement – Hors guide des aides.	34
Délibération n° 15/212 AC	
Paul-Marie BARTOLI : présentation du rapport du Conseil Exécutif	
François DOMINICI : rapport de la CF	
Dominique BUCCHINI : rapport de la CDSC	
<i>Adopté à l'unanimité</i>	

Suspension à 12h15 et reprise à 15h15

BUDGET :

Rapport n° 155 : Budget Supplémentaire 2015	37
Délibérations n° 15/216 AC et n° 15/230 AC	
Paul GIACOBBI : présentation du rapport du Conseil Exécutif	37
François DOMINICI : rapport de la CF	44
Michel STEFANI	48
Paul-Félix BENEDETTI	52
Marie-Antoinette SANTONI-BRUNELLI	55
Stéphanie GRIMALDI	61
Josette RISTERUCCI	62
Antoine ORSINI	64
Pascaline CASTELLANI (dépose un amendement relatif au financement de l'ADEC)	68
François DOMINICI	69
Paul GIACOBBI : réponse du Conseil Exécutif	72
Josette RISTERUCCI demande une suspension de séance	85
Suspension à 17h30 et reprise à 18h	
Rapport n° 156 : Préfinancement du FCTVA à taux zéro par la Caisse des Dépôts et Consignations	85
Délibération n° 15/213 AC	

Paul GIACOBBI : présentation du rapport du Conseil Exécutif
 Dominique BUCCHINI : rapport de la CF
 Paul-Félix BENEDETTI
 Paul GIACOBBI
Rapport adopté à l'unanimité

Rapport n° 157 : Signature d'un protocole transactionnel avec la Caisse Française de Financement Local, la SFIL, et Dexia Crédit Local. Délibérations n° 15/214 A et 15/215 AC 87
 Paul GIACOBBI : présentation du rapport du Conseil Exécutif
 François DOMINICI : avis de la CF
 Paul-Félix BENEDETTI
 Paul GIACOBBI : réponse du Conseil Exécutif
Rapport adopté (abstention Femu a Corsica ; contre : Paul-Félix BENEDETTI)

Rapport n° 155 : Budget Supplémentaire 2015 (SUITE) 93
Amendement n°1 :
 Pascaline CASTELLANI : propose un sous-amendement : 2° considérant remplacer par « réduire d'autant le chapitre 930-628 fonction 0202 »
 Paul GIACOBBI :
 Contre : Femu a Corsica. Amendement adopté (Corsica Libera absent)
Amendement n°2 :
 Paul GIACOBBI
 Amendement adopté (NPPV : Femu a Corsica ; Corsica libera absent)
 Vote sur le rapport :
 Pour 23 : (la majorité sauf François TATTI, absent)
 Abstention : Josepha GIACOMETTI (pouvoir à Jean-Charles ORSUCCI)
 Contre : 21 : Femu a Corsica, Rassembler pour la Corse
 Absents : Jean-Guy TALAMONI, Jean-Marie POLI, Paul-Félix BENEDETTI, François TATTI, Marcel FRANCISCI, Ange SANTINI

Agnès SIMONPIETRI : point d'ordre sur la Xylella Fastidiosa 95
 Dominique BUCCHINI
 Paul GIACOBBI

AFFAIRES EUROPEENNES :

Rapport n° 154 : Circuit de gestion et désignation des services instructeurs du Programme de Développement Rural de la Corse (PDRC) 2014-2020 ; 101
Délibération n° 15/217 AC

Jean-Louis LUCIANI : présentation du rapport du Conseil Exécutif
Rapport adopté à l'unanimité

Rapport n° 160 : Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020. Délibération n° 15/218 AC 102

Emmanuelle de GENTILI : présentation du rapport du Conseil Exécutif

François DOMINICI : rapport de la Commission des Finances

Jean-Baptiste LUCCIONI : rapport de la CDEATE

Emmanuelle de GENTILI : apporte une modification sur le plan de financement

Antoine GIORGI

Michel STEFANI

Emmanuelle de GENTILI : réponse du Conseil Exécutif

Paul GIACOBBI

Rapport adopté (contre : groupe communistes et citoyens du Front de Gauche)

TRANSPORTS :

Rapport n° 174 : Propositions de reprise de la SNCM. Délibération n° 15/225 AC 117

Paul GIACOBBI

Dominique BUCCHINI : la CDEATE se réunit

Fabienne GIOVANNINI

CULTURE – PATRIMOINE : (Pascaline CASTELLANI remplace le Président BUCCHINI à la tribune)

Rapport n° 152 : Soutien avec actions de promotion du livre mise en place par l'Association des éditeurs de Corse ; Délibération n° 15/219 AC 118

Paul GIACOBBI : présentation du rapport du Conseil Exécutif

François DOMINICI : rapport de la CF

Josette RISTERUCCI : rapport de la CDSC

Marie-Jeanne FEDI

Rapport adopté à l'unanimité

Rapport n° 159 : Modification des tarifs de la régie de recettes du Centre d'Art Polyphonique – Mission Voix de Corse ; Délibération n° 15/220 AC 123

Paul GIACOBBI : présentation du rapport du Conseil Exécutif

François DOMINICI : rapport de la CF

Josette RISTERUCCI : les services n'étaient pas présents à la CDSC qui se tenait au même moment que la CF donc la commission n'a pas pu rendre d'avis

Xavier LUCIANI

Paul GIACOBBI : réponse du Conseil Exécutif

Rapport adopté à l'unanimité

Rapport n° 162 : Musée de la Corse – Fonctionnement de la régie de recettes – Exposition « Ile(s) » au Musée de la Corse du 18 juillet 2015 au 3 avril 2016 ;

Délibération n° 15/221 AC

128

Paul GIACOBBI : présentation du rapport du Conseil Exécutif

François DOMINICI : rapport de la CF

Paul GIACOBBI

Josette RISTERUCCI : rapport de la CDSC

Rapport adopté à l'unanimité

Rapport n° 163 : Avenant à la convention annuelle de soutien aux activités de l'Association Centre Méditerranéen de la photographie (Ville di Pietrabugno) ;

Délibération n° 15/222 AC

131

Paul GIACOBBI : présentation du rapport du Conseil Exécutif

François DOMINICI : rapport de la CF

Josette RISTERUCCI : rapport de la CDSC

Mattea LACAVE

Paul GIACOBBI : réponse du Conseil Exécutif

Josette RISTERUCCI

Rapport adopté à l'unanimité

Rapport n° 164 : Attribution du prix des lecteurs de Corse pour 2015. Délibération n° 15/223 AC

136

Paul GIACOBBI : présentation du rapport du Conseil Exécutif

François DOMINICI : rapport de la CF

Josette RISTERUCCI : rapport de la CDSC

Rapport adopté à l'unanimité

GESTION DE L'EAU :

Rapport n° 161 : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) de Corse 2016-2021.

Délibération n° 15/224 AC

138

Paul GIACOBBI : présentation du rapport du Conseil Exécutif

Jean-Charles ORSUCCI : rapport de la CDEATE

Sonia PRUVOST

Agnès SIMONPIETRI

Jean-Charles ORSUCCI

Paul GIACOBBI : réponse du Conseil Exécutif

Rapport adopté à l'unanimité

TRANSPORTS :

Rapport n° 174 : Propositions de reprise de la SNCM.

Délibération n° 15/225 AC

149

Paul-Marie BARTOLI : présentation du rapport du Conseil Exécutif

Annonciade NIELLINI : rapport de la CDEATE

Hyacinthe VANNI

Valérie FRANCESCHI – retire son amendement

Michel STEFANI – son groupe votera contre le rapport

Jean-Guy TALAMONI – son groupe ne participera pas au vote

Jean-Christophe ANGELINI – son groupe ne participera pas au vote

Paul-Marie BARTOLI : réponse du Conseil Exécutif

Amendement n°1 : retiré

Amendement n°2 : Adopté

Contre : Paul Félix BENEDETTI, groupe Communiste

Non-participation : Corsica Libera, Femu a Corsica

Marie Antoinette SANTONI BRUNELLI : absente

Rapport adopté :

Contre : Paul Félix BENEDETTI, groupe Communiste

Non-participation : Corsica Libera, Femu a Corsica

Marie Antoinette SANTONI BRUNELLI : absente

Séance suspendue à 20h35 et reprise à 22h00

Dominique BUCCHINI : information sur la transmission des documents relatifs au vote du PADDUC

QUESTIONS DIVERSES :

Rapport n° 158 : Marchés de communication, de promotion, d'animation et de relations publiques de la Collectivité Territoriale de Corse avec le Sporting Club Bastia (SCB), l'Athlétic Club Ajaccio (ACA), le GFCA Football, le GFCA Volley-Ball et le CA Bastia (CAB) pour la saison 2015-2016. Délibération n° 15/226 AC

161

Paul GIACOBBI : présentation du rapport du Conseil Exécutif

Rapport adopté à l'unanimité

Rapport n° 165 : Revalorisation de rémunération de personnel non titulaire au sein de la Collectivité Territoriale de Corse.

Délibération n° 15/227 AC

162

Paul GIACOBBI : présentation du rapport du Conseil Exécutif

Rapport adopté à l'unanimité

Rapport n° 171 : Prestation de gardiennage des sites et/ou manifestations de la Collectivité Territoriale de Corse ; Délibération n° 15/228 AC Paul GIACOBBI : présentation du rapport du Conseil Exécutif Rapport adopté à l'unanimité	162
Rapport n° 173 : Mise à disposition d'un fonctionnaire territorial de la Collectivité Territoriale de Corse ; Délibération n° 15/229 AC Paul GIACOBBI : présentation du rapport du Conseil Exécutif Rapport adopté (abstention : Rassembler pour la Corse)	163
Décret relatif au régime de droits à paiement de base et des paiements connexes dans le cadre de la politique agricole commune et modifiant le code rural et de la pêche maritime (comprenant dispositions nouvelles et dispositions spécifiques à la Corse). Pierre CHAUBON Paul GIACOBBI : avis conforme du Conseil Exécutif	163
Projet d'ordonnance relatif aux dispositions législatives du code des relations entre le public et l'administration ; Pierre CHAUBON	164

Suspension à 22h15.

Séance du Vendredi 18 septembre 2015

La séance est reprise à 10h15

3 tests de vote électronique

RAPPORT DE M. ANTOINE ORSINI, PRESIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES, DE LA PLANIFICATION, DES AFFAIRES EUROPEENNES ET DE LA COOPERATION SUR LA PROPOSITION DE CREATION D'UN DISPOSITIF D'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE.

1

Délibération n° 15/232 AC

Paul GIACOBBI : le Conseil Exécutif approuve le rapport

Antoine ORSINI : présentation du rapport

François DOMINICI : rapport de la CF

Jean-Guy TALAMONI

Antoine GIORGI

Michel STEFANI – souhaite dissocier le rapport et la charte

Fabienne GIOVANNINI

Paul GIACOBBI

Miche STEFANI

Fabienne GIOVANNINI

Antoine ORSINI – demande une suspension de séance pour rédiger l'amendement

Paul GIACOBBI : propose une rédaction d'amendement

Vote sur l'amendement : unanimité

Vote sur l'article 1 : unanimité (NPPV Femu a Corsica)

Vote sur l'article 2 : adopté (contre Femu a Corsica, Corsica Libera)

Vote sur l'article 3 : unanimité

Vote sur l'article 4 : unanimité

Rapport n° 170 : Mise en place d'un nouveau dispositif de participation de la Collectivité Territoriale de Corse à la protection sociale complémentaire de ses agents en application du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 ;

26

Paul GIACOBBI : présentation du rapport du Conseil Exécutif

François DOMINICI : rapport de la CF

Antoine ORSINI

Hyacinthe VANNI

Etienne BASTELICA – son groupe ne votera aucun rapport validé par les syndicats

Fabienne GIOVANNINI – demande une interruption de séance

Suspension à 11h45 reprise à 11h50

Paul GIACOBBI – REPORTE le rapport

Rapport n° 166 : Recrutement de personnel non titulaire au sein de la Collectivité Territoriale de Corse. Délibération n° 15/231 AC Paul GIACOBBI : présentation du rapport du Conseil Exécutif Rapport adopté à l'unanimité	31
Désignations diverses. Délibération n° 15/233 AC Serge TOMI	32

MOTIONS

<u>Motion n° 2015/E3/026 déposée par Mme Sonia PRUVOT, au nom du groupe « Elu(e)s Communistes et Citoyens du Front de Gauche : création d'une préparation professionnelle au collège du Fiumorbu</u> Délibération n° 15/234 AC	36
--	----

Sonia PRUVOST : présente sa motion
Xavier LUCIANI – son groupe s'associe et souhaite que la motion soit portée par l'ensemble des groupes. Il souhaite ajouter que le Conseil d'Administration du lycée a voté cette demande
Vote électronique : la motion est adoptée à l'unanimité

<u>Motion n° 2015/02/028 déposée par M. Michel STEFANI, au nom du groupe Elu(e)s Communistes et Citoyens du Front de Gauche : SNCM</u>	39
---	----

Michel STEFANI : présente sa motion
Valérie FRANCESCHI – son groupe votera contre la motion
Paul-Marie BARTOLI : avis défavorable du Conseil Exécutif
Motion rejetée : 7 pour, 22 contre

Suspension à 12h25